

-----Message d'origine-----

De : Marcel Moreau [mailto:mmoreau@mitis.qc.ca]

Envoyé : 18 septembre 2007 09:59

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Objet : Réponse

Bonjour madame Gélinas,

La municipalité de La Rédemption ne possède pas de plan de mesures d'urgence.

La MRC de La Mitis possède un schéma de couverture de risques. Par contre le LET de La Rédemption n'a pas été identifié à ce schéma.

Cependant si le projet se réalise voici ce qui est déjà prévu.

Tout d'abord, advenant un appel pour un feu de débris ou déchets au site d'enfouissement actuel, situé sur le territoire de la municipalité de Padoue, voici les unités et les effectifs qui seront affectés dès l'appel initial provenant de la caserne du village de Price:

Véhicules :

1 autopompe 500 gallons impériaux capacité de 840 gipm

1 fourgon de secours

Pompiers (alerte générale) :

En période de jour (8h00 à 18h00) = 7 pompiers

En période de nuit (18h00 à 8h00) = 14 pompiers

À l'arrivée de l'officier commandant sur les lieux, celui-ci déterminera le besoin en ressources supplémentaires et ordonnera leur déplacement sur le site. Le déplacement sera coordonné en fonction de la procédure d'acheminement de ressources déjà établie.

La même procédure sera établie pour le LET de La Rédemption.